

Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Code	PETE3B74EM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PETE3B74EMA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 15 h / 1 C des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PETE3B74EMA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 10 des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le

Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	6_PETE3B74EMA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours familiarisera les étudiants aux concepts clés relatifs à la pédagogie différenciée. Sensibilisation aux différents troubles d'apprentissage spécifiques (TAS) et aux types de handicaps.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Inscrit dans une logique de lutte contre l'échec scolaire, ce cours a pour but d'amener les étudiants-stagiaires à introduire de la différenciation pédagogique au sein de leurs pratiques en prenant en considération l'hétérogénéité des élèves, et leurs besoins spécifiques.

Définir ce qu'on entend par chaque trouble, maladie, handicap,... Expliquer les interventions à privilégier pour chacun d'eux.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Acte d'apprendre - Leviers et freins à l'apprentissage - Différenciation pédagogique - Remédiations.

Troubles d'apprentissage (cognitifs, psychologiques): dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, bégaiement, déficience intellectuelle, troubles du comportement, troubles de l'attention, hauts potentiels, enfant malade...

Notions d'orthopédagogie - Enseignement spécialisé - Intégration/inclusion.

Mise en oeuvre de la différenciation pédagogique. Prise en charge des élèves en difficulté. Pratiques de terrain, outils, méthodes qui contribuent à rendre les élèves "acteurs". Evaluation des apprentissages dans un tel contexte.

Démarches d'apprentissage

Analyse de séquences observées ou prestées dans toute classe mettant en oeuvre cette démarche et/ou interview des maîtres de stage sur leurs pratiques.

Travaux de recherche à propos des différentes facettes du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges (corrections, réponses aux questions, aides..) possibles en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Ouvrages de référence

GILLIG, J.-M. (2001, 2e éd.). Les pédagogies différenciées. Origine, actualité, perspectives. Bruxelles : De Boeck.
 GILLIG, J.-M. (2001). Remédiation, soutien & approfondissement à l'école. Paris : Hachette.
 GOUPIL, G. (2007, 3e éd.). Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Montréal : G. Morin.
 GUILLOUX, R. (2009). L'effet domino « DYS ». Montréal : Chenelière Education.
 HUME, K. (2009). Comment pratiquer la pédagogie différenciée avec de jeunes adolescents ? Bruxelles : De Boeck.
 REID, G. (2010). Enfants en difficulté d'apprentissage. Intégration et styles d'apprentissage. Bruxelles : De Boeck.
 SIAUD-FACCHIN, J. (2006). Aider l'enfant en difficulté scolaire. Paris : Odile Jacob.

Supports

Ressources issues de diverses publications présentes à la bibliothèque de l'Ecole Normale.
 Documents fournis aux étudiants en début de module de cours.
 Notes et supports de cours du titulaire.
 Personnes-ressources éventuelles, interventions extérieures.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80% est obligatoire pour pouvoir être évalué.
 Le plagiat, le non-respect des échéances et/ou des consignes impliquent un zéro.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40		
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).